

Départements Disciplinaires (DD)

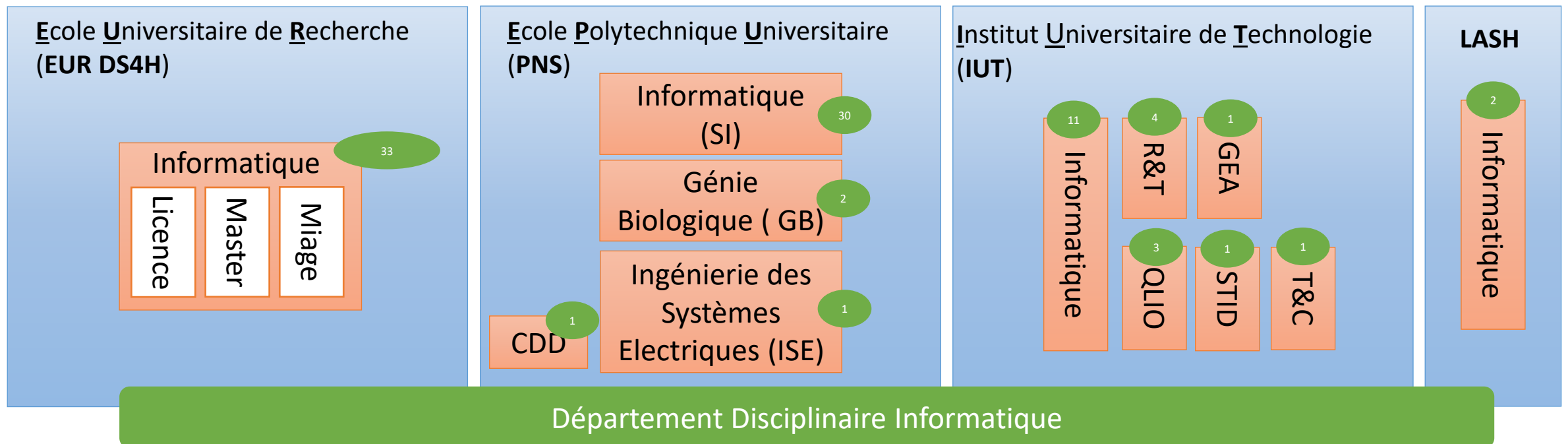
Le cas de l'informatique (DDI)

[section 27]

22 janvier 2021

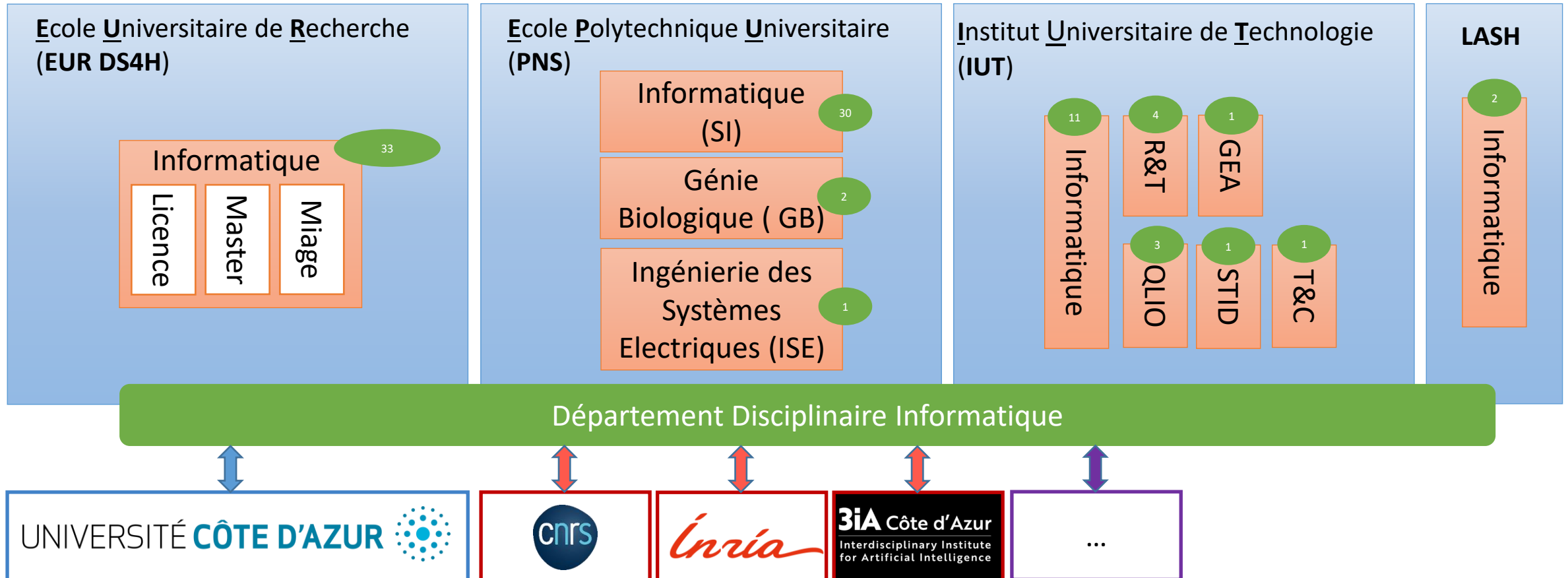
Les objectifs – RH sur une discipline

- ❖ Connaissance des besoins et des capacités (y compris hors UCA) pour participer aux enseignements de UCA



Les objectifs – Actions pédagogiques concertées

❖ Point d'entrée pour le dialogue avec la gouvernance et les partenaires



Lettre de mission

❖ Directeur provisoire le 12 mars 2020

- 2 directeurs adjoints (M. Riveill et M. Syska) à la demande des composantes
- Durée maximale de 1 an

❖ Mission

- Préparer l'élection du (de la) successeur
- Mettre en place le comité de pilotage de ce département
- Veiller à l'exécution des missions des DD (article 17 des statuts d'UCA)

❖ Rôles et compétences

- Voir article 15.3 du règlement intérieur d'UCA

Article 17 des statuts de UCA

❖ Coordination et mise en cohérence des besoins de formation de la discipline

❖ Missions

- Rassembler les spécialistes d'une discipline quel que soit leur employeur (E, EC, C)
- Eclairer les composantes et la gouvernance pour une politique pluriannuelle
 - CRCT, délégations, titularisation, postes (ATER, E, EC)

❖ Directeur :

- *invité dans les instances des composantes (copil, conseil école, conseil institut)*

Article 15.3 du règlement intérieur d'UCA

Adopté par le CA du 17 décembre 2019

❖ Article 15.3: Rôle et compétences des directeurs

- Proposer les **règles** d'attribution des **services** (avec les responsables de diplômes)
- Proposer un **arbitrage pour les éventuels conflits** besoins/demandes (avec comp.)
- S'assurer du respect du service
- Emettre un **avis sur les demandes** des agents (avant transmission aux comp.)
- Recueillir le compte-rendu activité annuelle des enseignants du second degré et arbitrer les conflits éventuels
- Donner un avis avant recrutement de vacataires
- Réunir une commission ad-hoc pour les contractuels
- Identifier les besoins et faire les **profils pédagogiques des postes** E, EC (avec comp.)
- Identifier les **besoins pédagogiques** pour les demandes d'**ATER** (avec comp.)

L'année 2020

❖ Campagnes de postes

- Profils pédagogiques pour les postes ATER
- Profils pédagogiques pour les postes PAST
- Profils pédagogiques pour les postes EC (entre le CDIR I3S et la CPRH 27)
 - Classement final par l'EUR DS4H
- Campagne BIATSS et PRAG [pas de demandes]

❖ Avis sur les services

- Avis pour les délégations, détachements, disponibilité
- Avis pour la dérogation au dépassement des heures complémentaires (partiel)
- Validation des services faits (que pour DS4H, accès partiel à OSE)

❖ Interactions avec les chercheurs

- Discussions avec Inria et le 3IA Côte d'Azur pour mobiliser, les CR/DR, les ISFP, les chaires 3IA, les doctorants 3IA

Les leçons et les précisions

❖ Le département disciplinaire **N'EST PAS**

- Le lieu de l'animation pédagogique de l'informatique => équipes pédagogiques
 - Ça ne doit pas nous empêcher de faire un événement annuel (ou bi-annuel)
- Le lieu de l'arbitrage ou l'harmonisation recherche
 - Mais ne soyons pas schizophrène
- Le lieu de la construction des diplômes => composantes
- Un organe pour espionner et sanctionner

❖ Le département disciplinaire **EST**

- Indépendant des composantes => mais il faut travailler ensemble
 - Besoin de la charge des individus (heures complémentaires, décharges, en informatique et ailleurs)
- Indépendant du laboratoire => mais il faut se coordonner pour être entendu

Statuts provisoires (à discuter)

❖ Election du directeur ou de la directrice

- Assemblée Générale des membres du département disciplinaire d'informatique
- Mandat de 4 ans, renouvelable 1 fois
- Majorité absolue des suffrages exprimés, puis majorité relative

❖ Membres *[de un seul département disciplinaire]*

departement-disciplinaire.informatique@univ-cotedazur.fr

- Enseignant.e.s-chercheur.e.s de la section 27 du CNU [rien à faire]
- Non-permanents (ATER, PAST) rattachés à la section 27 du CNU [rien à faire]
- Professeur du second degré (PRAG, PRCE) : pas de section 27, donc il faut demander explicitement [Info&Gestion, SNT, NSI]
- Chercheur.e.s (CNRS, INRIA, Mines?, autre?) : faire une demande explicite
 - Règle DS4H : doit enseigner plus de 64h d'informatique [EDSTIC / ~~EDSFA~~]
 - **DDI : environ 30h, régulier, projet pédagogique**

Organes et fonctionnements (à discuter)

❖ **Comité de pilotage** : 10 membres

- Directeur ou la directrice du DDI (pas d'adjoints)
- Directeur ou directrice des composantes DS4H, PNS, IUT
- 2 membres du DDI pour chaque composante DS4H, PNS, IUT

❖ **Invités permanents** (sans vote) au comité de pilotage

- 1 membre du DDI par département *pédagogique non informatique* qui a des membres
- Représentant des chercheurs Cnrs, [membre DDI](#)
- Représentant des chercheurs Inria, [membre DDI](#)

❖ **Invité non-permanent**: selon ordre du jour

Contrat pédagogique (à discuter)

❖ Prévus par les statuts d'UCA et des EURs

❖ **Contrat par défaut**

- Service statutaire dans la composante principale de rattachement
- Pour les membres actuels et les nouveaux recrutés
- Cela n'empêche pas de faire des heures ailleurs, mais pas de planification

❖ **Contrat sur mesure [commission des services ad-hoc]**

- A la demande de l'agent
- Avec l'accord de toutes les composantes concernées
- Durée limitée (>1 an, idéal=accréditation)
- Modulation du service statutaire et/ou des heures complémentaires définie par contrat

Commission Ressources Humaines (à discuter)

❖ Rôle

- préparer les campagnes de poste avant classement
- Éviter la multiplication des réunions et la schizophrénie enseignement/recherche

❖ Pédagogie

- Comité de pilotage du département disciplinaire [10 membres]
- *Invités* : Les responsables d'équipes pédagogiques [6-8]

❖ Recherche

- Directeur I3S
- Les responsables des équipes I3S [8 (12?)]
- *Invités* : Les “chefs” de groupes de recherche qui a des membres dans DDI [8-12]

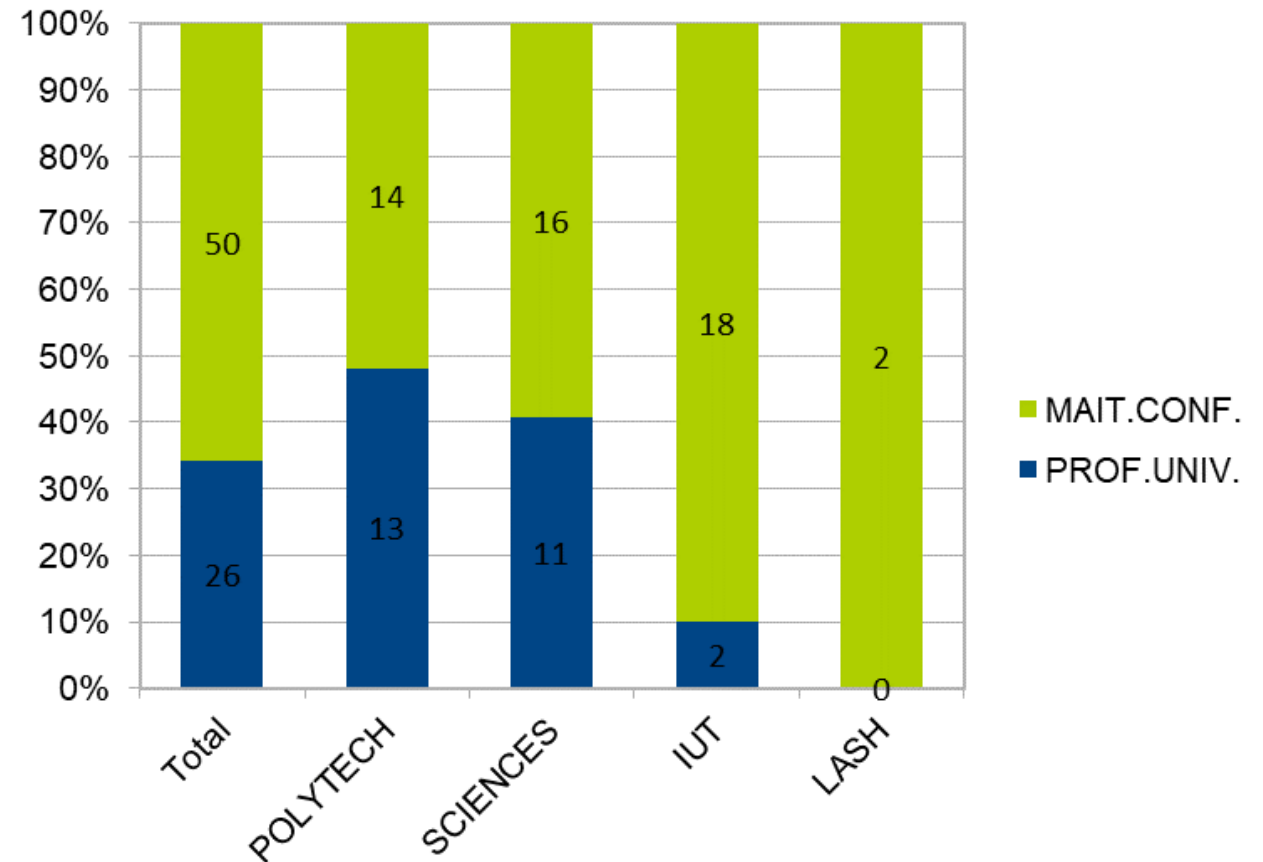
Calendrier

- ❖ Discussions sur les statuts en décembre/janvier
- ❖ Présentation aux composantes concernées en janvier
- ❖ Election du directeur ou de la directrice : fin février

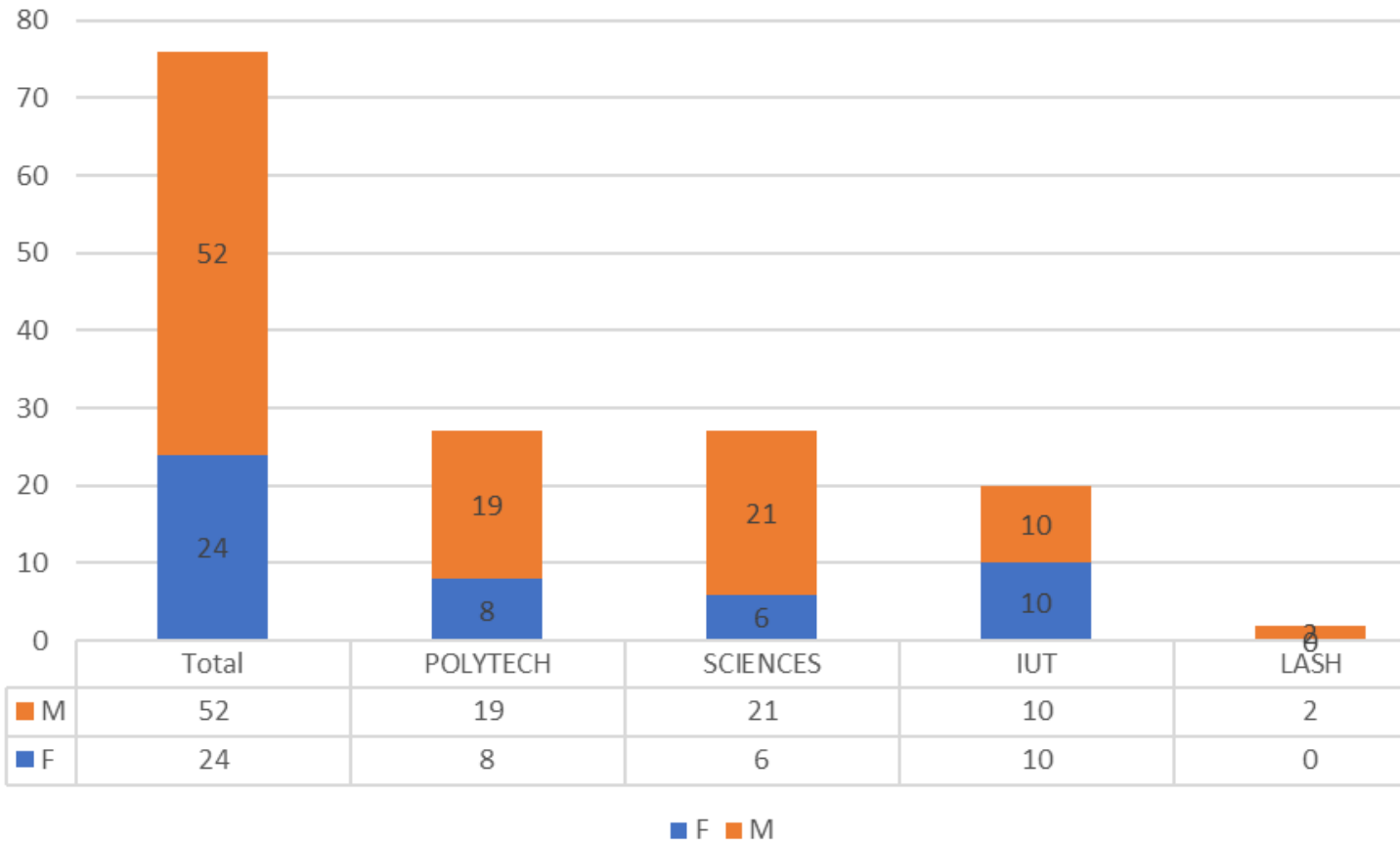
Des chiffres (corps)

Je sais que $13 + 14 \neq 31$ 😊

- ❖ Nombre de matricules en 27 : **85**
 - PU: 26, MCF: 50, CDI : 1, ATER: 2,5
- ❖ Répartition par composante : < Total (PU + MCF) >
 - Polytech : 31 (13 + 14)
 - DS4H : 29 (11 + 16)
 - IUT : 23 (2 + 18)
 - LASH : 2 (0 + 2)
- ❖ Répartition par genre : <F + M>
 - 27 : 24 + 52
 - Polytech : 8 + 19
 - DS4H : 6 + 21
 - IUT : 10 + 10

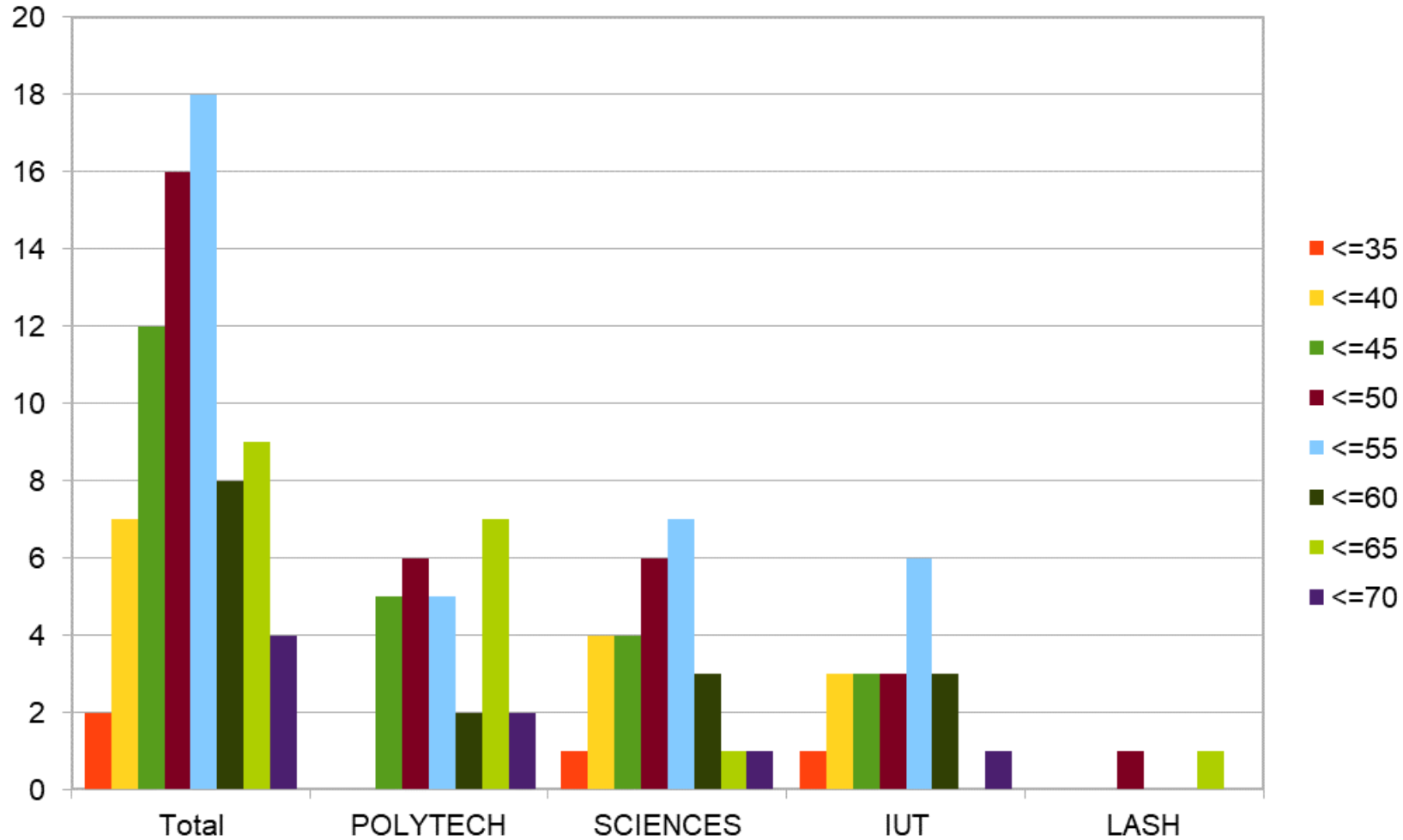


Enseignants-Chercheurs 27



Des chiffres
(genres)

Enseignants-Chercheurs Informatique Age distribution



Des chiffres
(âge)

L'offre en section 27 (2019/2020)

Section 27 UCA

❖ Postes (potentiel)

- Matricules : 16416 h (85.5 ETP)
- Théorique : 15456 h (79.5 ETP)
- Effectif : 15043 h (77.35 ETP)

❖ Maquette (besoin)

- Modules 27 : 24716 h (128.73 ETP)

Section 27 dans les DP

❖ Postes (potentiel)

- Matricules : 13632 h (71 ETP)
- Potentiel théorique : 12480 h (65 ETP)
- Potentiel effectif : 11383 h (59.29 ETP)

❖ Maquette (besoin)

- Modules 27 : 19502 h (101 ETP)

Membres

- ❖ Cette liste a vocation à identifier les gens qui manquent, il y a des erreurs. Envoyer un email à Frederic.Mallet@univ-cotedazur.fr pour les signaler.
- ❖ DS4H / PNS / IUT / LASH
 - EC, PRAG, CDI, PAST, CDD
- ❖ CNRS – Section 6 et 7
- ❖ Inria

Liste désormais mise à jour en ligne pour consolidation

- ❖ <https://ddi.univ-cotedazur.fr/>